

Reçu le :
15 mars 2008
Accepté le :
22 avril 2008

Disponible en ligne sur
 **ScienceDirect**
www.sciencedirect.com

Apport de la prothèse auditive dans les surdités professionnelles

Contribution of hearing aids in occupational deafness

M.-A. Henchi*, L. Bouzgarou, C. Amri, B. Abdallah, J. Omrane, K. Rejeb, H. Haj Salah, A. Gaaliche, T. Khalfallah, M. Akrouit

Service de médecine du travail et de pathologie professionnelle, CHU Fattouma-Bourguiba, avenue 1-Juin, 5019 Monastir, Tunisie

Summary

Purpose of the study. To assess the contribution of hearing aids to the social, family and professional life of patients compensated for occupational deafness.

Method. We have carried out an exhaustive retrospective study of occupational deafness declared cases recognized and compensated by the occupational diseases commission AT/MP of Central Tunisia during a six-year period (April 1998 to April 2004).

Results. During the period of study, 157 patients were compensated for occupational deafness. A male prevalence was noted (153 men, sex ratio = 38.3). The average age was 50.6 years $\pm$ 6. The most affected professional sectors are the car industry (36.9%), and textiles (30.6%).

Some effects of noise and deafness on work were reported: tiredness (71.2%), relational difficulties (53.1%) and attention disorders (34.1%). Regarding the social and family aspects, relational difficulties were mentioned (84.1%), as well as irritability (79.6%) and loneliness (56.8%).

The analytical study of the contribution of the hearing aid in the two groups of patients with aid ($n = 55$) and without aid ($n = 102$) confirmed improvement at the neuropsychic level and at the family and social level.

Conclusion. We insist on the need to improve the treatment of the victims of occupational deafness by ensuring a fast financing of the hearing aids which must concern the maximum number of affected persons.

© 2008 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Keywords: Occupational deafness, Compensation, Hearing aids

Résumé

But de l'étude. Évaluer l'apport de la prothèse auditive dans la vie sociale, familiale et professionnelle des patients indemnisés pour surdité professionnelle.

Méthode. Nous avons réalisé une étude rétrospective exhaustive des déclarations de surdité professionnelle reconnues et indemnisées par la commission médicale des accidents de travail et des maladies professionnelles habilitée à fixer le taux d'incapacité partielle permanente (IPP) du Centre-Tunisie durant six ans (avril 1998–avril 2004).

Résultats. Au cours de la période d'étude, 157 patients ont été indemnisés pour surdité professionnelle. Une prédominance masculine a été notée (153 hommes, sex-ratio = 38,3). L'âge moyen a été 50,6 $\pm$ 6 ans. Les secteurs professionnels les plus touchés ont été les industries automobile (36,9 %) et textile (30,6 %).

Des conséquences du bruit et de la surdité sur le travail ont été rapportées : fatigue (71,2 %), difficultés relationnelles (53,1 %) et troubles de l'attention (34,1 %). Sur le plan social et familial, les difficultés relationnelles ont été évoquées (84,1 %), ainsi que l'irritabilité (79,6 %) et l'isolement (56,8 %). L'étude analytique de l'apport de la prothèse auditive chez deux cohortes de patients appareillés ($n = 55$) et non appareillés ($n = 102$) a confirmé l'amélioration sur le plan neuropsychique et sur le plan familial et social.

Conclusion. Nous insistons sur l'amélioration des procédures de réparation des victimes de surdité professionnelle en assurant une prise en charge rapide des prothèses auditives qui doivent intéresser le maximum de victimes.

© 2008 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Mots clés : Surdité professionnelle, Réparation, Prothèse auditive

* Auteur correspondant.
e-mail : adnenehenchi@yahoo.fr

Le bruit est une nuisance fréquente dans l'environnement professionnel. Il représente par sa répartition générale et son agressivité un véritable danger pour l'homme, malgré le développement des techniques et la mise en œuvre des moyens de protection. La surdité professionnelle (SP) occupe, selon l'Organisation mondiale de la santé, la première place parmi les maladies professionnelles. La surdité professionnelle fut longtemps considérée comme non appareillable. Cependant, le progrès qu'a connu la prothèse auditive est très important. L'évolution technologique a permis de concevoir des appareils de plus en plus performants et parallèlement la connaissance de la surdité s'améliore [1].

Nous avons réalisé une étude exhaustive des cas de surdité professionnelle reconnus et indemnisés par la commission médicale des accidents de travail et des maladies professionnelles habilitée à fixer le taux d'IPP du Centre-Tunisie durant six ans (avril 1998–avril 2004). Les objectifs de l'étude étaient :

- d'analyser les caractéristiques épidémiologiques, socio-professionnelles et cliniques des patients atteints d'une surdité professionnelle indemnisable ;
- d'évaluer les capacités auditives des personnes atteintes de surdité avant et après prothèse ;
- d'apprécier l'apport de la prothèse auditive sur la vie professionnelle, sociale et familiale.

Matériel et méthodes

Il s'agit d'une étude rétrospective s'étalant sur une période de six ans : d'avril 1998 à avril 2004 et portant sur l'ensemble des déclarations de surdité professionnelle reconnues et indemnisées par la commission médicale habilitée à fixer le taux d'IPP du Centre-Tunisie. Elle compare un groupe de salariés ayant bénéficié d'une prothèse auditive à un autre de salariés sourds non appareillés. Le recueil des données s'est basé sur :

- le dossier médical de déclaration de la maladie professionnelle recueilli auprès du bureau régional de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) ;
 - un questionnaire rempli sur le lieu de travail pour les salariés exerçant encore une activité et par convocation pour ceux retraités ou qui ont quitté leur travail ;
 - le rapport de l'enquête technique réalisée par les ingénieurs de la CNAM lors de visites sur les lieux du travail après chaque déclaration de surdité professionnelle.
- Pour évaluer la satisfaction des salariés vis-à-vis de leurs prothèses auditives, nous avons établi un score de satisfac-

tion basé sur l'étude des indices de satisfaction qui sont obtenus grâce à une échelle à cinq points (1 : très mauvais ; 2 : mauvais ; 3 : moyen ; 4 : bon ; 5 : très bon) attribuée à chacune des caractéristiques de la prothèse auditive : le confort, la manipulation, l'esthétique et la qualité sonore. Le score global de satisfaction correspond à la somme des indices de satisfaction pour chaque caractéristique : score global = Indice de confort + Indice de la manipulation + Indice de l'esthétique + Indice de la qualité sonore.

Ce score global varie de 4 à 20 (4–9 : mauvais ; 10–14 : moyen ; 15–20 : bon.).

Nous avons ensuite mené une analyse comparative entre deux cohortes : l'une de sujets ayant bénéficié d'une prothèse auditive (appareillés) et l'autre de salariés sourds non appareillés. La saisie et l'analyse des données ont été effectuées à l'aide du logiciel SPSS10. Le test du χ^2 a été utilisé pour les comparaisons, avec un seuil de signification égal à 5 %.

Résultats

Étude descriptive

Caractéristiques générales

Durant la période d'étude, 157 ouvriers travaillant dans 26 entreprises appartenant à des secteurs industriels différents ont été indemnisés pour surdité professionnelle dans le centre tunisien. L'incidence moyenne a été de 26 cas par an. Parmi les 157 salariés, 25 n'ont pas pu être contactés : dix salariés exerçant dans une même entreprise ont été licenciés pour cause économique, trois salariés pour mise à la retraite anticipée, cinq salariés pour mise à la retraite, quatre salariés ont abandonné leur travail et/ou ont été perdus de vue et trois salariés étaient décédés. Les données ont été limitées à celles du dossier médical de déclaration de la SP pour ces 25 sujets (tableau 1).

Caractéristiques de l'exposition sonore

D'après l'enquête technique, les niveaux d'exposition sonore ont varié de 85 à 118 dB avec une moyenne arithmétique de $92,7 \text{ dB} \pm 6$. Dans 53,6 % des cas, le niveau a dépassé 90 dBA. L'étude des niveaux arithmétiques moyens d'exposition sonore en fonction du poste a révélé que les menuisiers ($98,2 \text{ dBA} \pm 8$), les tisseurs ($95,7 \text{ dBA} \pm 5$), les mécaniciens ($93,6 \text{ dBA} \pm 4$) et les tôliers ($92,2 \text{ dBA} \pm 3$) ont été les plus exposés. Dans notre étude, 97 % des ouvriers ont déclaré ne pas avoir des moyens de protection et/ou les ont eus tardivement.

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/2691411>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/2691411>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)